

## Cahier des charges

Recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets « contrat d'engagement jeunes, volet jeunes en rupture »

2023 - 2024

Offre à renvoyer par mail à :

- Alice TALLON : [alice.tallon@federationsolidarite.org](mailto:alice.tallon@federationsolidarite.org)
- Rémi BOURA : [remi.boura@federationsolidarite.org](mailto:remi.boura@federationsolidarite.org)

Date limite de retour des offres : **8 février**

## 1. Présentation de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.

Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social... Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergements, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire avec réalisées par des salariés en insertion.

La Fédération a été créée en 1956, et est aujourd'hui composée d'une tête de réseau et de 13 Fédérations régionales indépendantes. Les Fédérations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial.

La Fédération agit sur trois axes principaux :

- Représenter et défendre des positionnements communs

En se mobilisant par un plaidoyer en faveur de la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux des personnes, de la citoyenneté et du retour à l'autonomie. La Fédération fait partie de collectifs associatifs (lien vers page partenaires), elle peut donc organiser seule ou avec ses partenaires des manifestations citoyennes et des temps de mobilisation sur tous ses sujets d'expertise. Elle contribue également à l'élaboration des politiques publiques, en proposant aux pouvoirs publics des solutions issues de l'expérience, des besoins et des idées de ses adhérents.

- Accompagner et appuyer son réseau

En produisant des analyses, des études et expertises mais aussi en proposant des journées de rencontres et d'échanges et des formations et des outils méthodologiques à destination des professionnels et des bénévoles de l'intervention sociale.

- Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale

Comme SEVE Emploi, un programme de lutte contre le chômage de longue durée ou Respirations qui favorise l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique. Cette mission contribue à l'amélioration des solutions proposées aux personnes en précarité, par des actions ambitieuses et innovantes de formations ou de créations de partenariats.

## 2. Présentation de la recherche-action

### ✓ Contexte de la demande

La Fédération des acteurs de la solidarité observe depuis de nombreuses années la nécessité d'un accompagnement adapté pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, dont le public jeunes (18-25 ans), qui demeure privé de l'accès au minima social qu'est le RSA. Selon l'enquête Emploi 2019 de l'INSEE, en France, 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (catégorie dite NEET) en 2019.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement de ce public, le contrat d'engagement jeune (CEJ), parcours visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes dits NEET et alliant accompagnement et allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros, est mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

La Fédération des acteurs de la solidarité est pleinement engagée dans le suivi de sa mise en œuvre, et davantage encore concernant l'accès des jeunes les plus précaires au dispositif et son adaptation à leurs besoins. La FAS dresse le constat d'une fréquente exclusion du public de jeunes en situation de précarité des dispositifs qui leurs sont pourtant dédiés, et notamment des difficultés d'accès et de maintien du public le plus en rupture à ce qu'était la Garantie jeunes, préexistante au CEJ. Afin d'éviter que ce public ne puisse bénéficier du CEJ et de prévenir les ruptures de parcours, le Gouvernement a élaboré un cadre permettant la création de solutions spécifiquement dédiées aux jeunes les plus précaires, qui prendront la forme de projets dits CEJ « jeunes en rupture » (CEJ-JR). Pour construire des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, des appels à projets régionaux ont été lancés à l'été 2022. Plus de 180 projets ont été retenus et débiteront leur mise en œuvre entre fin 2022 et début 2023.

Pour plus d'informations, voir sur ces liens :

- [fiche réalisée par la FAS sur le CEJ et l'AAP CEJ-jeunes en rupture](#) ;
- [article de la FAS portant sur les principaux éléments de cadrage des appels à projets régionaux concernant le CEJ « jeunes en rupture »](#)

### ✓ Enjeux et objectifs de la recherche-action

Dans le cadre de l'axe 3 « Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives » ainsi que de l'axe 5 « Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses » de son projet fédéral, la Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite consacrer une recherche-action sur le Contrat Engagement Jeune dans sa version spécifiquement dédiée aux jeunes dits « en rupture » (CEJ-JR).

L'ambition de la FAS au travers de cette recherche-action est de produire une analyse des projets de mise en œuvre du CEJ-JR afin d'en identifier leurs effets sur le public et les parties prenantes, et plus globalement d'en identifier les leviers et les freins.

Trois axes d'analyse seront privilégiés :

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations (membres des consortium, partenaires) ;

- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR (adhésion à l'accompagnement proposé, perception des modalités d'accompagnement, évolution du parcours, amélioration de la qualité de vie...).

En s'appuyant sur une démarche participative impliquant les parties prenantes à la mise en œuvre du CEJ-JR, cette recherche-action aura vocation à :

- analyser le déploiement et la mise en œuvre du CEJ-JR, sur les plans notamment organisationnels et opérationnels ;
- comprendre les manières dont les différents acteurs impliqués se saisissent du CEJ-JR ;
- analyser les modalités d'accompagnement du public cible (par qui, comment, à quelle fréquence etc.) ;
- examiner les effets du CEJ-JR sur le public et les parties prenantes, institutionnelles et associatives) ;
- observer les types de partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre du CEJ-JR.

Les conclusions de la recherche-action devront permettre à la FAS de développer des propositions d'actions d'accompagnement adaptées au sein de son réseau et d'alimenter ses travaux et contributions auprès des pouvoirs publics.

### ✓ **Méthodologie**

La méthodologie de la recherche-action est ouverte et non figée. Elle évolue en fonction des échanges avec les participants et les observations de chaque partie prenante. En ce sens, en co-construisant avec les participants les hypothèses et en faisant évoluer la méthodologie pour y répondre, la recherche-action accompagne la mise en œuvre concrète et l'évolution d'actions.

La recherche-action s'inscrit néanmoins dans la démarche d'une enquête qualitative avec les outils classiques affiliés à cette approche, dont :

- observations participantes ;
- entretiens individuels, collectifs, semi-directifs ;
- discussions collectives ;
- analyses de documents.

### ✓ **Echantillonnage**

Dix projets élaborés dans le cadre de l'appel à projets CEJ-JR et auxquels participent nécessairement des adhérents de la FAS seront sélectionnés afin de faire l'objet d'une analyse, en fonction de divers critères de sélection (territoire, taille et composition du consortium, spécificité du projet etc.)

### ✓ **Calendrier de la recherche-action**

- Démarrage de la recherche-action : début 2023
- Fin de la recherche-action : décembre 2024

Le prestataire retenu devra impérativement participer à des réunions de suivi de la recherche-action, dont des réunions du comité opérationnel.

### ✓ **Livrables attendus**

Le partenaire scientifique devra remettre au comité de pilotage :

- un rapport intermédiaire au second semestre 2023 permettant de suivre l'avancement de la mission ;
- un rapport intermédiaire à la fin du premier semestre 2024, en amont des discussions qui porteront sur le projet de loi de finances 2024 ;
- un rapport final fin 2024, en cohérence avec la fin des projets suivis, ainsi qu'une version synthétique.

Ces rapports devront contenir :

- une présentation du contexte de lancement des projets ;
- les objectifs de la démarche de recherche-action et la ou les problématiques principales retenues ;
- la description précise des actions réalisées ;
- les résultats obtenus et leur analyse ;
- les points de blocage ou difficultés ayant pu être rencontrés ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

## 3. Modalités de candidature et de sélection

### ✓ **Critères de sélection du prestataire qui réalisera la recherche-action :**

- Qualité et précision de la réponse
- Composition et expérience de l'équipe
- Prix

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites. Un temps d'échange pourra être proposée si besoin.

### ✓ **Documents à fournir**

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des intervenants
- Une méthode, un contenu et un programme d'exécution
- Un calendrier prévisionnel

- D'éventuelles références de recherches-action similaires précédemment assurées par le prestataire
- Une proposition de prix détaillé, incluant les frais annexes

✓ **Délais de réponse**

La réponse, composée des pièces ci-dessus est à adresser **pour le 8 février**, à :

- Alice TALLON : [alice.tallon@federationsolidarite.org](mailto:alice.tallon@federationsolidarite.org)
- Rémi Boura : [remi.boura@federationsolidarite.org](mailto:remi.boura@federationsolidarite.org)

Un comité de sélection se réunira en février pour sélectionner les prestataires de formation.

✓ **Confidentialité**

Le prestataire de cette mission est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution de sa mission. Il s'engage à faire respecter ces stipulations par ses personnels, préposés éventuels sous-traitants et/ou conseils externes.

La diffusion des résultats de l'enquête revient à la FAS.

## Annexe : axes de travail de la recherche-action

Axes	Questions (liste non exhaustive)
<p><b>Axe 1</b> <b>Déploiement du dispositif</b></p>	<p>Comment les projets CEJ-JR ont-ils été mis en œuvre ?            Quels sont les effets du CEJ-JR sur les acteurs impliqués dans le CEJ-JR ?            Quelles sont les évolutions organisationnelles pour les structures porteuses de projet ?            Quelles sont les spécificités territoriales observées dans l'organisation du dispositif CEJ-JR et sa mise en œuvre ?            Le dispositif atteint-il son public cible ?            Comment les bénéficiaires du CEJ-JR ont-ils identifié le dispositif ?            Dans quelle mesure le CEJ-JR répond-il à ses objectifs ?            Existe-t-il des freins à la bonne mise en place du CEJ-JR ?            Quelles sont les éventuelles pistes d'amélioration ?</p>
<p><b>Axe 2</b> <b>Les pratiques professionnelles</b></p>	<p>Quelles sont les pratiques des acteurs impliqués dans le CEJ-JR ?            Quel regard portent les professionnels sur le CEJ JR (élaboration du projet, modalités de mise en œuvre, partenariats) ?            Quels sont les besoins des structures porteuses de projets ?            Quelles difficultés rencontrent-elles ?            De quelles ressources bénéficient les structures porteuses de projets ? Comment ces ressources sont-elles investies par les structures porteuses de projets ?            Comment les différents acteurs du CEJ-JR interagissent-ils entre eux ? Et avec d'autres acteurs hors consortium ?</p>
<p><b>Axe 3</b> <b>Les effets du CEJ-JR sur les jeunes</b></p>	<p>Quel regard portent les jeunes accompagnés dans le cadre d'un CEJ-JR sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CEJ JR dans ses modalités d'accès et de mise en œuvre ?</li> <li>- Sur l'accompagnement proposé ?</li> </ul> <p>Quel regard portent-ils sur l'obligation des 15-20h d'activités, spécificité inhérente au CEJ JR ?            Quelles évolutions constatent les jeunes sur leur parcours ? Sur leurs conditions de vie ? Sur leurs liens avec leur entourage et acteurs des sphères professionnels, privés ? Sur leur appréciation d'eux même ?</p>